

# Seance de APEC du 24 mai 2018. à Gland.

excusés Madame Elvira Röllli Municipal.  
M. Philippe Esseiva Conseiller.  
M. Pascal Voulat Conseiller.

Présents M. Christian Düren Municipal  
M. Christian Brugge Conseiller.

Les 14 points de l'ordre du jour ont été acceptés

Les organes dirigeants ont été reconduits à leur poste.

2 nouveaux membres pour remplacement de deux démissionnaires à la commission des Finances.

Le point 13 Nominations d'une commission, représentant les 7 régions est désignée comme suit.

Région 1 : Dully - Bursin et / M. Jean-Marie Gaspari <sup>Gasparello</sup>

Région 2 : Luins - Vinzel - Bursins - Gilly / M. Gilles Favre

Région 3 : Arzier - le Muods - Bassin -  
le Vaud - Longirod - Marchissy / M. Stéphane Ga <sup>Gabriel</sup>

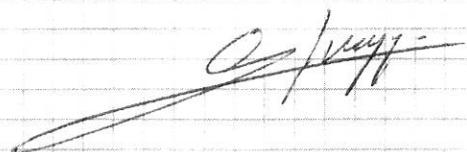
Région 4 : Trélex - Cuvins - St Cergue / Mme Anne-Lise B. <sup>Bailly</sup>

Région 5 : Coinsins - Daillier - Genolier / M. Georges Sublet

Région 6 : Begnins - Vich - Burtigny / M. Antoine Nicola

Région 7 : Gland / M. Christian <sup>Gander</sup>

Pas d'autres communications





**apec** Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte

**PROCES-VERBAL  
DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU  
24 mai 2018 à Gland**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

|                      |
|----------------------|
| <b>Ordre du jour</b> |
|----------------------|

A la demande du comité de direction, l'ordre du jour fait l'objet de l'apport du point supplémentaire no 13 : Régionalisation de l'épuration des eaux usées - nomination d'une commission.

1. Appel ;
2. Assermentations ;
3. Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017 ;
4. Préavis no 13 relatif aux comptes de l'exercice 2017 ;
5. Rapport de gestion 2017 ;
6. Préavis no 14 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision complète du groupe chaleur force ; le remplacement du dégrilleur ;
7. Préavis no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur ;
8. Nomination du président du conseil intercommunal ;
9. Nomination du vice-président du conseil intercommunal ;
10. Nomination des scrutateurs et des scrutateurs - suppléants ;
11. Nomination de deux nouveaux membres à la commission des finances en remplacement de MM. Framorando (commune de Luins) et Sax (commune de Longirod) ;
12. Communications du comité de direction ;
13. Régionalisation de l'épuration des eaux usées - nomination d'une commission.
14. Propositions individuelles et divers.

|                 |
|-----------------|
| <b>1. Appel</b> |
|-----------------|

L'appel permet de constater la présence de 53 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

|           |                       |
|-----------|-----------------------|
| <b>2.</b> | <b>Assermentation</b> |
|-----------|-----------------------|

Le président procède à l'assermentation de M. Christophe Challande.

|           |  |
|-----------|--|
| <b>3.</b> | <b>Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017</b> |
|-----------|--|

Le procès-verbal a été adressé le 15 novembre 2017 à chaque membre du conseil inter-communal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017 est accepté sans modification.

|          |   |
|----------|---|
| <b>4</b> | <b>Préavis no 13 relatif aux comptes de l'exercice 2017</b> |
|----------|---|

La lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion est effectuée par M. Jean-Mario Gasparetto. Ce rapport est le suivant :

*La Fiduciaire Sofiger SA à Gland a contrôlé les comptes de l'exercice 2017 conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 35b du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.*

*Dans son rapport daté du 27 mars 2018, la Fiduciaire Sofiger SA indique que : « lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ».*

**Comptes de fonctionnement au 31 décembre 2017**

*A la lecture des commentaires dans le préavis n° 13 relatif aux comptes de l'exercice 2017, la commission de gestion de l'APEC souhaite relever quelques éléments qu'elle a partagé avec Messieurs Yves Reymond, Michel Félix et Alain Meylan.*

|             |                          |             |
|-------------|--------------------------|-------------|
| 140.3181.00 | Ports, affranchissements | CHF. 181.50 |
|-------------|--------------------------|-------------|

*La commission salue l'utilisation du courriel électronique qui a permis une belle économie soit : CHF 2863.30.*

|             |                    |                |
|-------------|--------------------|----------------|
| 350.3123.00 | Achats électricité | CHF. 58'305.95 |
|-------------|--------------------|----------------|

*Les investissements effectués sur des technologies adaptées permettent d'avoir de meilleurs rendements et ainsi faire des économies conséquentes (CHF. 15'900.85).*

|             |                 |                |
|-------------|-----------------|----------------|
| 350.3124.00 | Achat de mazout | CHF. 97'106.55 |
|-------------|-----------------|----------------|

*Comme en 2016 déjà, la stratégie pour l'achat du mazout qui a été mise en place par le comité directeur permet à l'APEC d'acheter le mazout aux meilleures conditions.*

|             |                           |                 |
|-------------|---------------------------|-----------------|
| 460.3144.00 | Entretien des collecteurs | CHF. 137'749.90 |
|-------------|---------------------------|-----------------|

*L'augmentation de ce poste est dû principalement à l'achat de couvercles de regards estampillés au nom de l'APEC et à l'installation de l'alarme sur les sites de Bursinel et Burtigny qui est reliée à la station de la Step à Gland.*

La commission relève que le budget 2017 a été dépassé de CHF 40'098.50 ce qui représente env. 1.37 % du budget total. Les raisons en ont été explicitées dans ce présent rapport et le préavis.

### **Bilan au 31 décembre 2017**

Le bilan au 31 décembre 2017 présente un total de CHF. 4'609'631.97.  
On constate une augmentation du total de l'exercice de CHF. 449'710.67.

### **Compte 910 – Disponibilités**

Les liquidités au 31 décembre 2017 se montent à CHF. 3'995'466.15 soit une augmentation annuelle de CHF. 181'489.60

### **Comptes 914 – Investissement du patrimoine administratif**

Les amortissements et entretiens suivants ont été réalisés :

|   |                |
|---|----------------|
| Travaux d'entretien sur le réseau à moyen terme | CHF 197'655.50 |
| Création piège à cailloux – La Cézille          | CHF 66'287.95  |
| Bursinel station de pompage                     | CHF 393'128.75 |
| Soit un montant Total de                        | CHF 657'072.20 |

### **Compte 922 – Emprunts à moyen et long terme**

La dernière tranche de l'emprunt contracté à la BCV a été amortie au 31.12.2017.

### **Compte 928 – Fonds de réserve**

Les fonds de réserve ont été augmentés de CHF. 450'000.- en 2107.

CHF 100'000.- ont été attribués au compte 9281.00 Fonds de réserve mobilier, machines et véhicules et ainsi il présente un total de CHF. 930'000.- au 31 décembre 2017.

Le compte 9281.02 fonds de rénovation et réserve future STEP a été lui augmenté de CHF 350'000.- et ainsi son total au 31 décembre 2017 se monte à 3'500'000.-.

### **Conclusion**

La commission tient à remercier chaleureusement le comité Directeur ainsi que l'ensemble du personnel pour leur engagement et la qualité de leurs prestations.

Fondée sur ce qui précède, la commission de gestion de l'APEC recommande, à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis n° 13 tel que présenté.

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

Le conseil intercommunal décide à la majorité et 3 abstentions :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2017, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;

b) le bilan ;

2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2017 ;

3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2017.

|           |                                |
|-----------|--------------------------------|
| <b>5.</b> | <b>Rapport de gestion 2017</b> |
|-----------|--------------------------------|

Dans son rapport mentionné ci-dessus :

*La Commission remercie et félicite le Comité de Direction pour son rapport de gestion 2017 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.*

La parole n'est pas demandée.

|           |   |
|-----------|---|
| <b>6.</b> | <b>Préavis no 14 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision complète du groupe chaleur force ; le remplacement du dégrilleur</b> |
|-----------|---|

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Mme Laurence Pinel. Ce rapport est le suivant :

*La révision complète du groupe chaleur force s'avère indispensable en raison d'un grand nombre d'heures d'utilisation. Le remplacement du dégrilleur, vieillissant et perdant en efficacité, est également incontournable.*

*Les montants indiqués paraissent bien en relation avec l'ampleur des travaux. S'agissant d'un entretien, l'amortissement immédiat nous semble justifié.*

*Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions de ce préavis.*

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

### **1. Révision complète du groupe chaleur force.**

*En effet, comme mentionné dans le préavis, ce groupe est en service depuis 2014 en fonctionnement 24 heures sur 24, 365 jours par an ce qui correspond bien aux 35'000 heures de service préconisées par le constructeur. Le moteur à gaz qui entraîne la génératrice, malgré un entretien régulier, montre des signes d'usures qui justifient cette importante révision, d'autant que la mise en service de la nouvelle station ne se réalisera pas avant 2025 voire 2030.*

*Afin de maintenir une bonne exploitation de cet élément très important de notre station la commission soutient le comité de Direction dans ce projet.*

### **2. Remplacement du dégrilleur**

*Cette installation, âgée de 26 ans, élément principal à l'entrée de la station, destinée à retenir les déchets de plus de 5 mm protège les systèmes en aval.*

*Comme nous l'avons constaté lors de la visite, l'usure de cette machine est probante et une révision partielle comme devisée par le fournisseur ne garantit pas un fonctionnement optimal*

*à long terme, le motoréducteur pouvant à tout moment subir un défaut d'usure ou de casse qui nécessitera inmanquablement des frais et un arrêt de l'installation.*

*De plus le nouveau dégrilleur sera plus efficace de par la séparation plus fine des déchets. La commission considère ce remplacement judicieux.*

*Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 14 tel que présenté.*

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 91'183.- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux d'entretien.

|           |  |
|-----------|--|
| <b>7.</b> | <b>Préavis no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur</b> |
|-----------|--|

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Mme Laurence Pinel. Ce rapport est le suivant :

*L'installation d'une ventilation et désodorisation dans le local sécheur est essentielle pour permettre au personnel de travailler dans des conditions acceptables. De plus, elle minimisera les émanations vers l'extérieur et réduira ainsi les nuisances subies par le voisinage.*

*Les montants indiqués paraissent bien en relation avec l'ampleur des travaux. L'amortissement immédiat nous semble justifié.*

*Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis no 15.*

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

*Ce préavis fait suite à la communication du Président du Comité de direction lors de la dernière séance du conseil intercommunal du 7 novembre 2017. Depuis il a été procédé à différentes adaptations et réglages qui n'ont pas, au vu des mesures effectuées, donné entière satisfaction quant au dégagement d'odeurs d'ammoniac particulièrement au niveau du local sécheur, gaz toxique sous longue exposition d'où un risque pour le personnel d'exploitation.*

*Actuellement, la désodorisation de ce local se fait lors de l'arrêt du séchage, par ouverture des portes avec, pour conséquence des émanations qui se répandent dans le voisinage. Par grande chaleur, la maîtrise de la situation est pratiquement impossible. La logique voudrait que ce local reste en permanence en dépression. Ce faisant, avec une installation de ventilation performante appuyée par un système de désodorisation ionique améliorera d'une part la qualité de l'air à l'intérieur du local et la diminution des nuisances pour le voisinage.*

*Une telle ventilation nécessite toute l'attention, tant au niveau bruit, vibrations que récupération d'énergie. Comme parfaitement détaillée dans le préavis, c'est une installation très complète et parfaitement étudiée qui est présentée.*

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis no 15.

- La discussion est ouverte. La parole est demandée par M. Stéphane Gabriel :

Si l'on se réfère aux explications dans le rapport de gestion 2017 concernant les problèmes d'odeurs, il est mentionné que les collaborateurs de la STEP ont enregistré 4 réclamations. Nos collaborateurs se sont rendus sur place et ils ont constaté qu'il est difficile de définir la provenance des odeurs. En effet, la plupart du temps il s'agissait d'odeurs de STEP (bassins, stockeur) et non du sécheur.

Aussi, ne serait-il pas possible de rechercher une autre solution moins onéreuse ?

M. Yves Reymond -Président du CODIR

Plusieurs solutions ont été envisagées mais celles-ci n'offraient pas les garanties nécessaires tant pour la protection du voisinage que pour nos collaborateurs.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

#### Décision

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 22'785.- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

|           |   |
|-----------|---|
| <b>8.</b> | <b>Nomination du président du conseil intercommunal</b> |
|-----------|---|

M. Jean-Paul Besson, président actuel, est réélu par acclamations.

|           |  |
|-----------|--|
| <b>9.</b> | <b>Nomination du vice-président du conseil intercommunal</b> |
|-----------|--|

M. Thierry Genoud est également réélu vice-président, par acclamations.

|            |   |
|------------|---|
| <b>10.</b> | <b>Nomination des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants</b> |
|------------|---|

Les scrutateurs Mme Monique Bersier, M. Antoine Nicolas et les scrutateurs-suppléants M. Dario Sicuranza, M. Stéphane Gabriel sont réélus par acclamations.

|            |   |
|------------|---|
| <b>11.</b> | <b>Nomination de deux nouveaux membres à la commission des finances en remplacement de MM. Framorando (commune de Luins) et Sax (commune de Longirod)</b> |
|------------|---|

MM. Daniel Richard et Laurent Dorand (Gland) sont nommés membres de la commission des finances jusqu'au terme de la présente législature.

|            |  |
|------------|--|
| <b>12.</b> | <b>Communications du comité de direction</b> |
|------------|--|

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

Travaux d'entretien

Nous avons installé le deuxième brasseur dans le stockeur et la révision de la centrifugeuse s'effectuera durant le deuxième semestre étant en attente de pièces détachées selon notre demande du préavis n° 10 de l'automne dernier.

Pour la révision des digesteurs les différents travaux ont débuté début mai et se passe comme prévu dans notre planification.

Pour les autres travaux d'entretien de notre station, vous les retrouverez dans le rapport de gestion, ceux-ci n'apportent pas d'autres commentaires.

Régionalisation

Pour la régionalisation de l'épuration, pas de commentaire immédiat puisque la deuxième partie de notre séance est consacrée à celle-ci.

Personnel

Au niveau du personnel, M. Michel Bardet a débuté son activité au début du mois d'avril en remplacement de M Alain Blumenstein qui a fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2018, après plus de 26 ans d'activité à notre service. Nous le remercions chaleureusement pour toutes ces années durant lesquelles nous avons apprécié son travail et ses services à la collectivité. Nous lui souhaitons une excellente retraite et fêterons prochainement son départ dignement. Merci Alain.

Mes remerciements vont également aux autres membres du personnel, au boursier, ainsi qu'aux membres du comité de direction pour leur aide et participation à la bonne marche de notre association.

|            |  |
|------------|--|
| <b>13.</b> | <b>Régionalisation de l'épuration des eaux usées - nomination d'une commission</b> |
|------------|--|

La régionalisation de l'épuration des eaux usées fera très prochainement l'objet d'un préavis sur lequel devra se prononcer le conseil intercommunal. A cet effet, une commission devra présenter un rapport à ce sujet. Cette commission, représentant les 7 régions, est désignée comme suit :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Région 1 : Dully - Bursinel  | M. Jean-Mario Gasparetto |
| Région 2 : Luins -Vinzél - Bursins - Gilly                           | M. Gilles Favre          |
| Région 3 : Arzier-le-Muids - Bassins -Le Vaud - Longirod - Marchissy | M. Stéphane Gabriel      |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Région 4 : Trélex - Givrins - St.-Cergue  | Mme Anne-Lise Bally |
| Région 5 : Coinsins - Duillier - Genolier | M. Georges Sublet   |
| Région 6 : Begnins - Vich - Burtigny      | M. Antoine Nicolas  |
| Région 7 : Gland                          | M. Christian Gander |

|   |
|---|
| <b>8. Propositions individuelles et divers.</b> |
|---|

La parole est demandée par M. Gille Favre qui souhaite savoir quand le préavis évoqué ci-dessus sera présenté à la commission.

Selon M. Yves Reymond, ce document devrait être adressé à la commission d'ici fin juin, début juillet.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

  
J.-P. Besson



Le secrétaire :

  
D. Gaiani